

Questions orales

Les raisons pour lesquelles on a présenté ce projet de loi ont donné lieu à bien des conjectures. Le *Globe and Mail* a rapporté le 25 mars que le leader du gouvernement à la Chambre avait promis à une réunion de députés libéraux tenue à huis-clos au début de mars qu'il bloquerait le redécoupage de la carte électorale pour répondre aux besoins politiques et sectaires des députés libéraux ontariens.

Le ministre confirmera-t-il à la Chambre que la réunion dont fait état le *Globe and Mail* a bien eu lieu?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est considéré inconvenant de prêter des intentions à la Chambre, comme le député devrait maintenant le savoir.

La pertinence du processus de redélimitation des circonscriptions électorales a été mise en doute dans de nombreux coins de la Chambre et dans de nombreuses provinces; on doute en effet qu'il reconnaisse des facteurs comme la communauté d'intérêts, l'unité géographique et ainsi de suite.

Encore une fois, je tiens à dire que je suis impatient de discuter du projet de loi avec les membres de l'autre endroit. Quant aux députés libéraux de l'Ontario, ils ont montré lors des dernières élections qu'ils peuvent très bien se débrouiller par leurs propres moyens.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE L'HÉMOPHILIE

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé, dans l'espoir d'être plus chanceux que ma collègue de Drummond.

Un groupe d'experts internationaux a récemment été assigné à la Commission Krever sur le sang contaminé afin d'effectuer une étude comparative des meilleurs systèmes d'approvisionnement sanguin au monde et de faire des recommandations pour améliorer le système d'approvisionnement des produits sanguins au Canada.

Pourquoi la ministre accorde-t-elle des sommes très importantes à ces experts internationaux, alors que la Société canadienne de l'hémophilie attend toujours l'argent nécessaire pour représenter adéquatement ses propres membres à la commission?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le juge Krever qui est en charge de l'enquête dépense son argent comme il le juge nécessaire, et c'est lui qui a embauché ces experts. Nous continuons nos démarches envers la commission. Il faut dire qu'il n'y a eu de problème en aucun cas jusqu'ici. Les gens qui veulent participer à la commission en ont le droit et disposent même de l'argent nécessaire pour comparaître devant la commission.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je dois différer d'opinion. En effet, la Société canadienne de l'hémophilie doit présentement faire des mises à pied parce que la ministre n'a pas accordé les sommes requises, muselant ainsi ladite société.

La ministre ne reconnaît-elle pas que la création du comité d'experts n'aidera absolument en rien à faire la lumière sur le scandale du sang contaminé?

[Traduction]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, lorsqu'une commission d'enquête est instituée, le président de cette commission a beaucoup de latitude. À ma connaissance, c'est lui qui a formé le comité de spécialistes.

• (1455)

Par ailleurs, la société dont le député vient de parler a demandé des fonds additionnels. Sa demande est à l'étude, mais à ce jour, jamais on n'a refusé à des gens souhaitant comparaître devant la commission Krever les fonds nécessaires pour les y aider.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU VIH

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le gouvernement reconnaît que, pour les détenus des pénitenciers fédéraux, les risques de contracter le VIH sont de moyens à élevés parce que de nombreux détenus ont déjà utilisé des drogues intraveineuses, que l'injection de drogues au moyen d'aiguilles non stérilisées se poursuit en milieu carcéral, que des détenus se font tatouer avec des aiguilles non stérilisées ou qu'ils ont des relations sexuelles non protégées.

Compte tenu des coûts sociaux et financiers élevés que le sida impose à la société, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas institué un programme concerté de dépistage du VIH dans les prisons?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que le député n'aura pas d'objection à ce que je réponde à sa question. Celle-ci relève du Service correctionnel du Canada.

Récemment, un comité de spécialistes de l'extérieur du gouvernement a étudié la question et formulé des recommandations; le gouvernement, par l'entremise du Service correctionnel du Canada, a annoncé qu'il acceptait la plupart de ces recommandations, dont celles concernant les mesures à prendre pour faire face au problème du sida.

J'invite le député à jeter un coup d'oeil à ce rapport et à la réponse du Service correctionnel. J'espère que cela l'éclairera.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, j'ai examiné le rapport qu'a mentionné le ministre.

J'ai constaté que dans la deuxième partie du rapport qui, sauf erreur, a été préparé le 4 février, il est dit très clairement que le programme de dépistage du VIH actuellement en place laisse malheureusement à désirer à bien des égards.

Le ministre pourrait-il me dire quelles mesures on prend pour améliorer la situation?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si je me souviens bien, en réponse à ce rapport, le Service correctionnel intensifie son programme de dépistage, de sorte qu'on fait davantage à ce chapitre.